VILLE D'APT

VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION

REF:

N° 001366

Régie de recettes "billetterie et divers" - Tarif location INFREP

Publié le :

17/09/2026

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

Vu, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération GF/CR n° 3358 du 28 mars 2026, portant délégation au Maire de certaines compétences relevant du conseil municipal,

Vu, l'arrêté n° 012437 portant sur la nature des encaissements de la régie de recettes du service culturel de la ville d'Apt,

Considérant, que la ville d'Apt est équipée d'une salle de formation au sein de l'espace culturel des Romarins,

Considérant, la demande de l'INFREP pour la location de la salle pour une formation longue durée,

DÉCIDE

Article 1 et unique :

La mise en place d'un tarif de location personnalisé pour la durée totale de la formation qui se déroulera en 3 sessions entre le 01 octobre 2026 et le 11 juin 2027 pour un total de 140 jours :

Tarif location de la salle de formation : 8400 € (huit mille quatre cents euros)

Fait à Apt, le 27 août 2026

Jean AILLAUD
Maire d'Apt

VILLE D'APT (VAUCLUSE)

MAIRIE D'APT - Place Gabriel Péri – BP 171 - 84405 APT cedex
Tél : 04.90.74.00.34 - Fax : 04.90.74.28.13 – Mèl : mairie@apt.fr – Internet : www.apt.fr

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20260827-001366-AR
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

128